

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
 CANTON D'AUNEAU
 COMMUNE DE YERMENONVILLE
 2 rue de Gallardon -28130
 Tél : 02 37 32 32 14
 Courriel : mairie-yermenonville@wanadoo.fr
 Site internet : www.yermenonville.fr

Horaires d'ouverture au public :
 Mardi : de 18 h 00 à 19 h 00
 Jeudi : de 18 h 00 à 19 h 30



COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 26 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six février à 20 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, *sous la présidence de Monsieur Xavier DESTOUCHES, Maire*
Présents : MM DESTOUCHES Xavier, FELLER Eric, MMES GILLE Martine, DEGAS Christine, COUDRAY Françoise, MM. LOLIVIER Francis, M. COUDRAY Pierre, MME CHUPIN Marie-Claude, M. DESTOUCHES Quentin, MME DHEE Nathalie.

Absents excusés : KIRALY Géza et PAROVEL Maxime

Absents non excusés: M. VEILLOT Yves, Mme CHEVALLIER Mélanie et M. LEMAIRE Aurélien

Secrétaire de séance : Mme Françoise COUDRAY

Approbation du procès-verbal du 29 janvier 2025

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des questions ou des remarques à formuler sur le procès-verbal du 29 janvier 2025.

Aucune question et remarque n'étant soulevées, Monsieur Le Maire passe au vote.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

BUDGET COMMERCE – Arrêté du Compte Financier Unique 2024

Délibération n° 2025-04

Monsieur le Maire s'étant retiré et ne prenant pas part au vote, le Conseil municipal examine le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe « COMMERCE » de la commune dont les résultats de l'exercice sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	5 544.99€	13 890.68€	
Recettes	12 958.49€	4 936.17€	
Résultat de l'exercice 2024	7 413.50€	-8 954.51€	
Résultat antérieur reporté	0.00€	-36 610.29€	
Résultat de clôture 2023	7 413.50€	-45 564.80€	-38 151,30€

Sous la présidence de Monsieur Destouches Quentin, Conseiller Municipal, le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces résultats qui sont en conformité avec le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe « COMMERCE » de la commune.

BUDGET COMMERCE – Affectation du résultat*Délibération n° 2025-05*

Après avoir examiné le Compte Financier Unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget annexe « COMMERCE » de la commune, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
Résultat de l'exercice 2024 de la section de Fonctionnement	7 413.50€
Résultat antérieur reporté	0.00€
Résultat à affecter	7 413.50€
Solde d'exécution 2024 de la section Investissement	-8 954.51
Solde d'exécution (D 001)	-36 610.29€
Solde des restes à réaliser	0€
Besoin de financement	-45 564.80€
AFFECTATION	
Solde d'exécution de la section Investissement reporté D 001	-45 564.80€
Affectation en réserves R 1068 en investissement	7 413.50€
Report en fonctionnement R 002	0.00€

BUDGET COMMERCE – Vote du Budget 2025*Délibération n° 2025-06*

Après débat, le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget annexe « COMMERCE » de l'année 2025 présenté par Monsieur le Maire.

Ce budget s'équilibre comme suit en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement : **57 665.99 €**

Section d'investissement : **59 628.52 €**

BUDGET COMMUNE – Arrêté du Compte Financier Unique 2024*Délibération n° 2025-07*

Monsieur le Maire s'étant retiré et ne prenant pas part au vote, le Conseil municipal examine le Compte Financier Unique 2024 du budget de la commune dont les résultats de l'exercice sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	466 548.96€	35 184.71€	
Recettes	511 929.18€	143 558.54€	
Résultat de l'exercice 2024	45 380.22€	108 373.83€	
Résultat antérieur reporté	75 948.38€	39 105.03€	
Résultat de clôture 2024	121 328.60€	147 478.86€	268 807.46€

Sous la présidence de Monsieur Destouches Quentin, Conseil municipal, le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces résultats qui sont en conformité avec le Compte Financier Unique 2024 du budget de la commune.

BUDGET COMMUNE – Affectation du résultat*Délibération n° 2025-08*

Après avoir examiné le Compte Financier Unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget de la commune, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice 2024	45 380.22€
Résultat antérieur reporté	75 948.38€
Résultat à affecter	121 328.60€
Solde d'exécution de la section Investissement	108 373.83€
Solde d'exécution (R 001)	147 478.86€
Solde des restes à réaliser	-180 623.35€
Besoin de financement	- 33 144.49€
AFFECTATION	
Solde d'exécution de la section Investissement reporté R 001	147 478.86€
Affectation en réserves R 1068 en investissement	33 144.49€
Report en fonctionnement R 002	88 184.11€

BUDGET COMMUNE – Projets d'investissement 2025*Délibération n° 2025-09*

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'inscrire en section d'investissement du budget communal 2025 :

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	
203 – Frais d'études, recherche et développement et frais d'insertion		29 368.35€
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	
212 – Aménagements et agencements de terrain		618.57€
2135 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions		361 313.21€
2157 – Matériel et outillage technique		1 584€
2183 – Matériel informatique		6 350.80€

BUDGET COMMUNE – Vote du Budget 2025*Délibération n° 2025-10*

Après débat, le Conseil municipal vote à l'unanimité le Budget 2025 de la commune présenté par Monsieur le Maire.

Ce budget s'équilibre comme suit en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement : **Dépenses 400 165.96 €**
Recettes 419 726.24€

Section d'investissement : **411 618.35 €**

Autorisation de fongibilité en section de fonctionnement et d'investissement

Délibération n° 2025-11

Le Conseil Municipal, à compter de l'exercice 2025, pour le budget principal de la commune 14400 et pour le budget annexe Commerce 24401, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Indemnité du Maire

Délibération n° 2025-12

Monsieur le Maire propose de fixer l'indemnité de fonction du Maire au taux de 24% du taux maximal de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique afin de ne pas augmenter les charges de fonctionnement liées aux indemnités des élus. Un débat suit.

Après débat, le Conseil municipal, à l'unanimité

- décide de fixer le taux de l'indemnité de fonctions pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 24% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique avec effet au 1^{er} mars 2025;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2025 de la commune ;
- dit qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation, ou de tout autre empêchement du Maire, l'adjoint au Maire (dans l'ordre du tableau) qui supplée le Maire percevra pendant la durée de la suppléance l'indemnité fixée pour le Maire ;

Indemnité des adjoints au Maire

Délibération n° 2025-13

Il appartient au Conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints aux Maire pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide avec effet au 1^{er} Mars 2025, avec :

- Abstentions : 5 (Martine GILLE, Christine DEGAS, Françoise COUDRAY, Pierre COUDRAY et Nathalie DHÉE)
- Contre : 0
- Pour : 5

- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints comme suit :

1^{er} adjoint : 11.80%

2^{ème} adjoint : 5.90%

3^{ème} adjoint : 5.90%

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2025 de la commune,
- Et charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à ce dossier.

Attribution des subventions aux associations

Délibération n° 2025-14

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal des demandes de subventions reçus en mairie depuis le début de l'année, et présentées dans la synthèse ci-dessous :

<i>Demandes reçues 2025</i>		
<i>Nom de l'association</i>	<i>date</i>	<i>Montant proposé</i>
SPDA	03/01/2025	
COLLEGE VAL DE VOISE	14/01/2025	100€
ASSOCIATION JSP Maintenon	20/01/2025	
SI TU AIMES TON ECOLE	22/01/2025	100€
CENTRE DE SOINS PRIEURÉ ST THOMAS	22/01/2025	
AM SAPEURS POMPIERS	28/01/2025	300€
LES AMIS DE YERMENONVILLE	29/01/2025	300€
SIAD DE MAINTENON	03/02/2025	100€
COMITÉ DE JUMELAGE		100€
FNACA	24/10/2024	
ADMR		100€
TOTAL		1100€

Après débat, le Conseil municipal, décide de voter à l'unanimité les subventions 2025 aux associations suivant le tableau ci-dessus,

Dit que les montants seront prévus à l'article 65748 de la section de fonctionnement du budget 2025 de la commune.

Charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à ces subventions.

Questions :

Monsieur COUDRAY demande si le PLU va être modifié. Le PLU ne sera pas modifié avant 2027 et cela se fera dans le cadre du PLUi.

Monsieur COUDRAY demande ce qu'il advient du projet de recyclage de papiers avec la société PAPREC. Il s'avère que les conditions de dépôt d'une benne ont évoluées et ne sont plus intéressantes. Le prix de la tonne est désormais de 10€, au lieu de 40€ précédemment, pour 4 tonnes minimum, et le dépôt de la benne n'est plus gratuit. Le projet est donc abandonné.

Séance levée à 21h52

